

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1390

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de supprimer l'habilitation à légiférer par ordonnance afin d'adapter les règles relatives aux exonérations spécifiques dans les prochains mois. Une telle mesure serait contraire à l'article 34 de la Constitution.